

Délégué à la Protection des Données (DPO) dans le Logement Social

Version du
17 juillet 2020

Formation labellisée par la CNIL (label n° 2018-213)

Objectifs généraux de la formation

- Sensibiliser à la culture « Informatique et Libertés »
- Expliquer la Loi, le RGPD et leurs principes
- Donner les outils nécessaires à la pratique du métier de DPO
- Au terme de la formation :
 - ↳ Le DPO sera à même de mettre en place un processus de mise en conformité et de jouer son rôle de conseil sur tout nouveau projet. Il sera à même de mettre en place les outils de communication nécessaires et de prendre des mesures de sensibilisation.
 - ↳ Les autres acteurs (service RH, chefs de projet, ...) auront la connaissance suffisante pour prendre en compte le respect de la réglementation dans le cadre de leurs fonctions

Public

- Personnes destinées à exercer la fonction de DPO ou, dans l'organisme, avoir un rôle de conseil sur les problématiques liées aux données à caractère personnel
- Personnes devant avoir connaissance des principes (chefs de projet, direction, encadrement, DSI, juristes, responsable RH, ...)

Moyens et méthode pédagogiques

- Cours magistral avec participation des apprenants
- Apports théoriques (RGPD, loi, décret, [pack de conformité](#), [code de conduite de l'USH](#))
- Apports documentaires (web, site de la CNIL, ...)
- Modèles fournis (registre, plan d'action, procédures, ...)
- Support de formation
- Base documentaire complète
- Cas concrets, exemples pratiques

Durant le mois qui suit la formation, ANAXIA CONSEIL répondra à toutes vos questions liées à cette dernière

Évaluation et sanction de la formation

- QCM intermédiaires
- Évaluation finale
- Évaluation de satisfaction via un questionnaire
- Attestations de présence et de formation

Prérequis

Aucun

Durée • Tarif

3 journées de 7 heures
Tarif : nous consulter
12 apprenants maximum

Lieu

Formation en « intra »

Intervenant

Selon dates (le CV sera communiqué)

Modalités

Contact et inscriptions : formation@anaxia-conseil.fr • 06 33 15 81 83

Délégué à la Protection des Données (DPO) dans le Logement Social

Version du
17 juillet 2020

Formation labellisée par la CNIL (label n° 2018-213)

Programme et objectifs

Jour	Module	Objectifs principaux	QCM
1	Introduction	Comprendre le déroulement de la formation	
	Définitions et champ d'application	Intégrer les principales définitions du RGPD	√
	Grands principes	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les grands principes du RGPD Être capable d'évaluer la conformité d'un traitement 	√
	Droits des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les droits applicables à un traitement Répondre à une demande de la part d'une personne concernée 	√
2	Responsabilités du RT et du ST	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les rôles de chacun : responsable de traitement, responsable conjoint et sous-traitant Établir un registre des activités de traitement 	√
	Sécurité et confidentialité	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les mesures minimales appropriées à un traitement Accompagner la mise en œuvre d'une politique d'habilitation 	√
	Analyses d'impact	<ul style="list-style-type: none"> Dispenser des conseils en ce qui concerne les AIPD Participer à leur mise en œuvre • Vérifier leur exécution 	√
	Transferts de données hors UE	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les principes Identifier le mécanisme approprié à chaque situation 	√
	Codes de conduite et Certifications	Comprendre les différences entre les deux mécanismes	
	Les autorités de contrôle et la CNIL	Comprendre le rôle des autorités de contrôle et en particulier celui de la CNIL en France	√
	Voies de recours - Responsabilité	Identifier les cas de recours	
	Contrôles CNIL et sanctions	<ul style="list-style-type: none"> Anticiper un contrôle CNIL (établir une procédure) Accompagner son déroulement • Identifier les mesures immédiates 	
	Situations particulières de traitement	Comprendre les spécificités du NIR	
3	Délégué à la protection des données	<ul style="list-style-type: none"> Identifier la nécessité de désigner un DPO Mener à bien les missions du DPO 	√
	Pistes de travail pour le DPO	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les rôles de chacun : responsable de traitement, responsable conjoint et sous-traitant Tenir un registre des activités de traitement et un plan d'action Gérer l'accountability 	
	Logement Social (détails ci-dessous)	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les spécificités du secteur Mettre en œuvre le RGPD chez un bailleur social 	√
	Échanges • Questions réponses	<ul style="list-style-type: none"> Traiter les éventuelles questions restantes Cas pratiques des apprenants 	
	Évaluation finale	Validation finale des acquis	√

Contenu « Logement Social »

Le « pack de conformité »

N.S. 20

A.U. 34

A.U. 35

Données de santé

Sécurité

Les formalités

Destinataires et Tiers autorisés

Vidéosurveillance et Vidéoprotection

Durées de conservation

Cotation des demandes

Les Zones de Libre Commentaire

Vote électronique

Le code de conduite de l'USH

Quelques traitements type